

Mémoire présenté au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes

Étude : Effectifs du secteur de la santé au Canada



**ASSOCIATION DENTAIRE CANADIENNE
CANADIAN DENTAL ASSOCIATION**

Présenté par l'Association dentaire canadienne

Avril 2022

À propos de l'Association dentaire canadienne et de la profession dentaire au Canada

Représentant la profession dentaire à l'échelle du Canada, l'Association dentaire canadienne (ADC) est un organisme de confiance et une source d'information au sujet de préoccupations nationales et internationales qui touchent la profession. En tant que porte-parole de la profession dentaire au Canada, l'ADC se voue à la promotion d'une santé buccodentaire optimale, qui est une composante essentielle de la santé générale, ainsi qu'à l'avancement et au leadership de la profession. L'ADC est une fédération regroupant les associations dentaires provinciales et territoriales du Canada (ADP) qui représente des dentistes d'un océan à l'autre.

Au début de 2022, on comptait 25 500 dentistes autorisés au Canada, quelque 30 000 hygiénistes dentaires et de 26 000 à 29 000 assistants dentaires. Si on inclut les membres du personnel administratif des cabinets dentaires, on peut dire que le secteur de la médecine dentaire privée emploie approximativement 100 000 travailleurs.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Michel Breau

Responsable des efforts de sensibilisation et de la gouvernance Association dentaire canadienne

mbreau@cda-adc.ca

613-291-9553

Pénurie d'assistants dentaires

Les assistants dentaires sont véritablement au cœur des cabinets dentaires. Ils exercent un métier qualifié et, dans huit des provinces canadiennes, on exige d'eux qu'ils soient autorisés ou accrédités. Emploi et Développement social Canada (EDSC) a récemment mis l'assistance dentaire dans la Classification nationale des professions (CNP). Les assistants dentaires secondent les dentistes au cours de la plupart des procédures dentaires, des obturations aux extractions, sans oublier les traitements de canal.

Les défis liés à la main-d'œuvre et à l'environnement de travail que doivent relever les assistants dentaires inquiètent depuis longtemps ces derniers et aussi les dentistes. Avant la pandémie, on manquait déjà d'assistants dentaires pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de santé bucco-dentaire. En 2019, 36 % des cabinets dentaires cherchaient à pourvoir des postes vacants d'assistant dentaire. De 2010 à 2020, le ratio entre le nombre d'assistants dentaires agréés par dentiste a chuté de 3,21 pour 1 à 1,20 pour 1.

De nombreuses régions souffrent d'une pénurie d'assistants dentaires mieux formés (agréés). En fait, au vu des taux de perte d'effectifs prévus, chaque dentiste devrait pouvoir compter sur au moins deux nouveaux assistants dentaires chaque année. De plus, en raison des modifications apportées aux procédures technologiques et de prévention des infections dans les cabinets, il y a une tendance, dans toute la profession, à devoir engager de nouveaux assistants dentaires dûment formés.

Les facteurs qui ont contribué à cette pénurie varient d'une province à l'autre, mais voici les principaux :

- manque de moyens nécessaires pour former de nouveaux assistants dentaires autorisés ou agréés;
- limitations du champ de pratique du personnel des cabinets dentaires non autorisés ou agréés et des assistants dentaires autorisés ou agréés;
- rémunération inappropriée (salaires et avantages sociaux) dans un marché du travail concurrentiel;
- préoccupations liées au milieu de travail, comme le stress, la santé mentale et la souplesse des horaires; et
- départ d'assistants dentaires en raison d'une reconversion professionnelle ou de facteurs externes.

La situation qui se détériorait depuis une dizaine d'années a empiré à cause des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble du marché du travail. Les dentistes doivent travailler avec des assistants dentaires ayant reçu une formation officielle et autorisés afin de respecter les nouvelles lignes directrices en matière de santé et de sécurité, mais les taux d'attrition ont grimpé.

Dentisterie et pandémie

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence indéniable sur la santé et le bien-être des Canadiens. Malgré le risque de transmission du virus dans les cabinets dentaires, les dentistes ont continué à prodiguer des soins urgents et de base à leurs patients. En outre, si la pandémie a mis en lumière de nouveaux défis pour la prestation des soins dentaires, elle a aussi exacerbé les problèmes existants auxquels les Canadiens sont confrontés pour avoir et conserver une santé bucco-dentaire et pour recevoir des traitements dentaires.

Aux quatre coins du pays, les cabinets dentaires ont rapidement mis en place de nouvelles mesures sanitaires et de sécurité pour faire face à la COVID-19. Ainsi, aucun cas de transmission du virus d'un professionnel à un patient n'a été rapporté depuis le début de la pandémie. Cependant, l'application de telles mesures nécessite la mise en œuvre de protocoles de sécurité renforcés, l'usage d'équipements de protection individuelle (EPI) supplémentaires, l'achat de nouveaux instruments et un réaménagement des locaux. Ceci explique pourquoi les traitements dentaires sont devenus plus difficiles à prodiguer et plus coûteux.

Lors d'un récent sondage Abacus, un tiers des Canadiens ont affirmé que leurs habitudes en matière de soins dentaires (c'est-à-dire la fréquence de leurs visites chez le dentiste et le type de services qu'ils sollicitent) restaient différentes depuis que la crise sanitaire a commencé. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants, et surtout pour ceux qui n'ont pas été vaccinés ou n'ont pas reçu une dose de rappel. Enfin, 15 % des répondants ont déclaré que leurs prestations dentaires étaient pires qu'avant la pandémie.

Conséquences de la pénurie de main-d'œuvre

La pandémie de COVID-19, qui a notamment eu pour conséquences le risque élevé de transmission pendant les procédures dentaires, l'épuisement engendré par le fait de travailler dans des environnements plus isolés en recourant à de l'EPI supplémentaire, le passage à l'école virtuelle et la fermeture des garderies, a empiré la pénurie de main-d'œuvre. Et après deux ans de crise, un double défi vient s'ajouter : l'embauche et la rétention des assistants dentaires. Au cours des six derniers mois, l'impossibilité d'engager et de garder des assistants dentaires est devenue le plus important problème des dentistes au pays.

Grâce à l'appui d'un assistant dentaire, un dentiste peut être en mesure d'offrir une large gamme de traitements et d'assurer le bon fonctionnement de son cabinet. Plus de 70 % des dentistes croient que le manque d'assistants dentaires agréés a eu une incidence sur l'efficacité de leur pratique. Plus de 56 % des dentistes affirment que leur cabinet a été moins efficace à cause du manque d'assistants dentaires. Résultat : des rendez-vous pour des soins importants, de routine ou préventifs ont été reportés. Aussi, peu de temps avant le début de la pandémie, plus du tiers des dentistes avaient rapporté que des postes d'assistant dentaire étaient à combler dans leur cabinet. Le nombre de postes vacants a probablement continué à augmenter depuis.

De concert avec l'Association canadienne des assistant(e)s dentaires (ACAD) et d'autres partenaires, l'ADC cherche à régler ces problèmes en élaborant un plan d'action pour remédier à la pénurie d'assistants dentaires qui comporte des volets de formation, de recrutement et de rétention. De plus, l'ADC et l'ACAD ont soumis une proposition dans le cadre du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle mis sur pied par Emploi et Développement social Canada.

Notre projet, qui s'intitule « Former les assistants dentaires de l'avenir », vise à s'attaquer aux nombreux facteurs ayant une incidence sur le taux d'attrition des assistants dentaires en fournissant au personnel des cabinets une formation sur la santé mentale et le bien-être, ainsi qu'une formation sur le recrutement et la gestion des effectifs aux dentistes et aux gestionnaires de cabinets; en élargissant l'accès aux programmes d'assistance dentaire agréés grâce à de la formation en ligne; et en élaborant des plans d'action pour la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre et une meilleure intégration des immigrants au secteur de la dentisterie.

Aujourd'hui, il faut compter jusqu'à 18 mois pour devenir assistant dentaire autorisé. Pour rendre la formation d'assistant dentaire plus accessible aux gens qui ne peuvent pas suivre actuellement des cours théoriques en personne, une formation agréée principalement en ligne pourrait leur être offerte, et seule la formation clinique se déroulerait en présentiel. De cette manière, les personnes qui résident dans des zones rurales ou éloignées seraient en mesure de participer à un programme agréé complet et de ne se déplacer que pour leur stage.

Nous espérons que notre projet permettrait :

- de créer un meilleur environnement de travail afin d'éviter les problèmes de stress ou de santé mentale;
- de donner aux membres du personnel des cabinets dentaires les outils et les connaissances nécessaires au recrutement et à la rétention des employés dans un marché du travail concurrentiel;
- de donner au Canada de meilleurs moyens pour former de nouveaux assistants dentaires autorisés et agréés;
- d'aider le secteur à mieux comprendre comment améliorer la mobilité de la main-d'œuvre pour les assistants dentaires et intégrer les nouveaux arrivants et membres de groupes défavorisés.

Recommandations

L'ADC est consciente du fait que les problématiques relatives aux ressources humaines dans le secteur de la santé, comme les pénuries de main-d'œuvre, se sont aggravées et ont frappé l'ensemble des professions de la santé depuis le début de la pandémie. Au Canada, environ un tiers des soins de santé sont prodigués dans des établissements privés, comme des cabinets dentaires. Aussi, toute initiative favorisant l'augmentation des effectifs de la santé dans le système public risquerait de compliquer le recrutement dans le secteur privé.

Recommandation 1 : Que les initiatives gouvernementales visant à régler les problèmes de main-d'œuvre dans le secteur de la santé au Canada prennent en compte la proportion importante de soins de santé fournis en dehors du système public, c'est-à-dire dans des établissements privés comme les cabinets dentaires.

Recommandation 2 : Que le gouvernement appuie l'implantation du programme « Former les assistants dentaires de l'avenir » élaboré par l'ADC et l'ACAD dans le cadre du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle d'Emploi et Développement social Canada.

Recommandation 3 : Que le gouvernement apporte son soutien aux établissements d'enseignement postsecondaire qui proposent des formations en ligne, surtout celles portant sur les soins de santé.

Recommandation 4 : Que le gouvernement étudie des moyens de faciliter l'intégration, le recrutement et la rétention de nouveaux immigrants au Canada dans les professions de la santé dont fait partie l'assistance dentaire.

L'ADC invite le Comité à prendre en considération chacun des points soulevés dans le présent mémoire lorsqu'il fera ses recommandations au gouvernement. Le fait de se concentrer uniquement sur les préoccupations et les défis concernant la main-d'œuvre dans le système de santé public du Canada pourrait avoir un effet délétère sur les soins de santé dispensés en milieu privé. Augmenter le recrutement dans certaines professions ou augmenter les salaires dans d'autres peut aggraver les pénuries.

L'ADC sera heureuse de collaborer de près avec le gouvernement fédéral afin de trouver des solutions aux questions entourant la prestation des soins dentaires au Canada.